



ARRETE n° 18.249

Modificatif de l'arrêté 18.202

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT
AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL
TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE**

Liste des membres du jury

Le Président du Centre de Gestion du Finistère,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires

Vu le décret n° 2009.1731 du 30 décembre 2009 modifiant les modalités d'organisations des concours et examens professionnels de certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-940 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 18-II du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la Fonction Publique de l'Etat, de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu le décret n° 2016-1400 du 18 octobre 2016 modifiant le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 18.091 du 7 février 2018 portant ouverture de l'examen professionnel d'avancement au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n° 18.186 du 11 juillet 2018 du président du Centre de Gestion du Finistère, fixant la liste des intervenants susceptibles d'être désignés membres de jurys de concours et d'examens professionnels de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 18.217, modificatif de l'arrêté 18.202, du 5 septembre 2018 fixant la liste des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n° 18-204 du 26 septembre 2018 fixant la liste des candidats admis à concourir sous réserve à l'examen professionnel d'avancement au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n° 18-232 du 26 septembre 2018 fixant la liste des surveillants de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'avancement au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe

Vu l'arrêté n°18.243 du 11 octobre 2018 fixant la liste des correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'avancement au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion du Finistère, adopté le 30 novembre 2011 par le Conseil d'Administration,

Vu la convention cadre pluriannuelle relative à l'organisation des concours et examens professionnels de portée régionale dans le cadre de la coopération régionale entre les quatre Centres de Gestion bretons,

A R R E T E :

Article 1 :

La liste des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de rédacteur principal territorial de 2^{ème} classe, session 2018, est la suivante :

COLLEGE DES ELUS :

- Monsieur Christian CALVEZ, Vice-président du Centre De Gestion du Finistère, Maire de Plouvien, Président du jury, ou en cas d'indisponibilité Madame Jeanne MOREAU, Adjointe au Maire de Tréméoc,
- Madame Marie-Pierre COANT-JAOUEN, Adjointe au maire de Berrien,
- Monsieur Robert ANDRE, Maire de L'Hôpital Camfrout,
- Madame Michelle LE BRETON-HELWIG, Maire de Melgven,
- Monsieur Daniel MOYSAN, Maire de Crozon, Président de la communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime,
- Madame Alexandra GUILLORE, Vice-présidente de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas, chargée des services à la population,
- Monsieur Jean-Marc ANTOINE, Vice-président de Poher Communauté, chargé des ressources humaines et de la mutualisation,
- Madame Jeanne MOREAU, Adjointe au Maire de Tréméoc, Membre des commissions : Education, action sociale ; finances ; affaires sociales ; culture, communication, patrimoine ; CCAS,
- Monsieur Christian JOLIVET, Maire de Guiler sur Goyen,

COLLEGE DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX :

- Madame Anne-Marie POULICHET, Chef du service juridique enfance au conseil départemental du Finistère, retraitée,
- Monsieur Yann BOTHOREL, Directeur Général des services de la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay,
- Madame Emmanuelle REGUEMME, Directrice générale Adjointe des Services à la ville d'Ergué-Gabéric,
- Monsieur Christophe BERGER, Directeur Général des Services à la ville de Plogonnec,
- Madame LE GUELLEC Delphine, Directrice Générale des Services à la ville de Plobannaec-Lesconil,
- Monsieur LE BRENN Hubert, Directeur Général des Services à la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime,

- Madame FINOCIETY Catherine, Directrice Générale des services retraitée, Représentante du Centre National de la Fonction Publique Territoriale,
- Monsieur GAUTHIER Jonathan, Directeur Général des Services à la Communauté de Communes du Cap-Sizun-Pointe du Raz,
- Madame Sandrine SIMON, Directrice Générale des Services de Douarnenez Communauté,

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES :

- Monsieur Franck YSNEL Directeur Général des Services à la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais,
- Madame Magali RASSAT, Responsable juridique à Quimper Bretagne Occidentale,
- Monsieur Olivier PAGANO Directeur Général des services à la ville Rosporden,
- Madame Dominique BRIANT, Directrice adjointe des ressources humaines au Conseil départemental du Finistère,
- Monsieur Hervé PETTON, Directeur Général Adjoint des ressources humaines à Quimper Bretagne Occidentale,
- Madame Lénaïc ROBIN, Directrice des ressources humaines à la ville de Concarneau,
- Monsieur Yannick COROLLER, Directeur Général des Services à la Communauté de Communes du Pays des Abers,
- Madame Audrey BOUHRIS, Responsable service orientation professionnelle à Brest Métropole,
- Madame Véronique MARTIN, Rédacteur principal territorial de 1^{ère} classe à la ville de Plougastel-Daoulas, ou, en cas d'indisponibilité, Monsieur Philippe TROMELIN, Responsable du magasin général à la ville de Morlaix,

Article 2 : EXECUTION

Le Directeur du Centre de Gestion du Finistère est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur Le Préfet du Finistère.

Ampliation adressée :

- au Président du Centre de Gestion du Finistère
- au comptable de la collectivité

Fait à Quimper, le 17 octobre 2018,

Le Président du Centre de Gestion du Finistère :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de

Le Président,



Yohann Nedelec

Yohann NEDELEC